

Analyse du discours et catégories « raciales » : problèmes, enjeux, perspectives

*Speech analysis and “racial” categories: the stakes of the debate, and
perspectives*

Análisis del discurso y categorías «raciales»: problemas, cuestiones, perspectivas

Émilie Devriendt, Michèle Monte et Marion Sandré



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/23034>

DOI : [10.4000/mots.23034](https://doi.org/10.4000/mots.23034)

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 20 mars 2018

Pagination : 9-37

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Émilie Devriendt, Michèle Monte et Marion Sandré, « Analyse du discours et catégories « raciales » : problèmes, enjeux, perspectives », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 116 | 2018, mis en ligne le 23 février 2018, consulté le 21 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mots/23034> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.23034>

© ENS Éditions

Analyse du discours et catégories « raciales » : problèmes, enjeux, perspectives

Éléments de contexte et définitions

Le présent dossier avait pour objectif de rendre compte de l'état contemporain des travaux consacrés aux usages lexicaux et discursifs de la « race »¹ en analyse du discours francophone. Ce faisant, il s'agissait notamment de donner à connaître des études portant sur des discours racistes, antiracistes, racialisants, travaux que la revue *Mots* a largement contribué à diffuser dans les années 1980-1990². La revue fut également à l'initiative d'un colloque dont les actes ont été publiés dans son important numéro 33 (Bonnafous, Herszberg, Israel éd., 1992), autour de la question juridique de la suppression du mot *race* de la Constitution française. L'adoption par l'Assemblée nationale, le 16 juin 2013, d'une proposition de loi « tendant à la suppression du mot "race" de notre législation »³, sous une apparente continuité, nous semblait pouvoir appeler une mise à jour de la problématique globale des usages des catégories

1. Nous employons *race* (en italiques) pour parler du mot, et « race » (en romains, entre guillemets) pour désigner la notion.
2. En septembre 1998 fut organisé sous l'impulsion de la revue *Mots* un colloque intitulé « Discours racistes et d'extrême droite. Mots d'hier, périls de demain » à l'ENS de Fontenay/Saint-Cloud. La brochure distribuée aux participantes et aux participants en amont du colloque (Bonnafous, Fiala, Lévy, Périès, Tournier éd., 1998) republiait et présentait des extraits d'articles parus dans *Mots*, dressant ainsi un bilan de « vingt ans d'analyse des discours racistes et d'extrême droite », le « racisme » et l'« extrême droite » étant identifiés comme faisant partie des « thèmes les plus récurrents » de la revue (p. 7). Cette brochure comporte « aussi bien des monographies lexicologiques ou historiques que des recherches sur le vocabulaire, la rhétorique, l'argumentation, les représentations à l'œuvre dans le discours, des approches linguistiques de situations d'affrontement ou des synthèses de philosophie politique » (p. 8), rendant compte de la nature pluridisciplinaire du collectif de chercheuses et de chercheurs animant la revue. Nous remercions Pierre Fiala de nous avoir transmis ce document. Nous proposons plus bas une typologie mise à jour des travaux ressortissant à l'état de l'art.
3. À ce jour, le Sénat ne s'est pas encore prononcé.

Université de Toulon, Babel (EA 2649)
emilie.devriendt@univ-tln.fr
Université de Toulon, Babel (EA 2649)
michele.monte@univ-tln.fr
Université de Toulon, Babel (EA 2649)
marion.sandre@univ-tln.fr

« raciales » ou « racialisantes »⁴ dans l'espace public français. Il s'agissait également d'inscrire le dossier dans cette problématique, sans en limiter la portée ni l'objet à l'emploi du seul mot *race* (mais aussi aux usages de la notion), ni aux seuls discours institutionnels (mais en l'élargissant aux discours médiatiques, scientifiques, militants, ordinaires – à tout type de discours). Il s'agissait en outre de lier cette problématique à l'actualité politique, en interrogeant les contradictions des discours publics contemporains et des politiques qui les sous-tendent : politiques de luttes contre les discriminations racistes vs discours stigmatisants⁵, principes (pseudo)universalistes vs discours xénophobes racialisants⁶. Les discours et politiques racistes et antiracistes associés à la « crise migratoire » contemporaine (voir Sandré, Richard, Hailon éd., à paraître) constituaient aussi pour nous une situation dont la recherche en sciences humaines et sociales devait rendre compte, avec ses moyens propres, sans renoncer aux perspectives de transformation sociale qui avaient pu guider le programme de l'analyse du discours francophone à ses débuts.

Nous partions en outre de l'analyse, proposée par d'autres chercheurs, de « la banalisation récente du référentiel racial [dans l'espace public français], qu'il soit ou non explicite » (Fassin, Fassin éd., 2006, p. 17), « nouvelle évidence » que ces sociologues associaient à « une double logique contraire, mais non contradictoire » – d'une part, celle de l'« assignation raciale » :

[...] celles et ceux que l'on perçoit comme autres se voient imposer l'altérité radicale de leur appartenance supposée à un groupe phénotypiquement ou historiquement constitué. C'est notamment la banalisation d'une « pensée raciale » qui, parfois ouvertement et d'autres fois sous couvert de religion ou de culture, différencie les individus sans leur aval en fonction de leur origine, de leur couleur de peau, de leurs signes vestimentaires. Dans ce processus, l'État républicain joue lui-même un jeu paradoxal en passant inopinément de l'universalisme le plus dogmatique au différentialisme le moins contrôlé.

et d'autre part, celle de l'« identification raciale »⁷ :

[...] on se reconnaît soi-même dans une expérience collective qui n'est pas sans lien avec la logique précédente, puisque l'expérience partagée est souvent celle d'une violence, passée et présente.

Plusieurs travaux, dans les années 2000, avaient pu dresser le même constat, rendant compte de l'évolution des approches européennes de la ques-

4. Nous revenons *infra* sur la notion de « racialisation ».

5. Par exemple, « la “séquence” Roms » (Amselle, 2011) débutée sous Nicolas Sarkozy (Canut éd., 2011) et poursuivie avec Manuel Valls.

6. Par exemple, les propos de Nadine Morano faisant écho au thème du « Grand Remplacement » de la « race blanche » par des « personnes étrangères » de confession musulmane.

7. Nous revenons *infra* sur la polysémie sociale des discours faisant usage des catégories « raciales ».

tion dans le champ des sciences humaines et sociales (désormais SHS) et de celle des politiques publiques, en France ou en Europe⁸.

Quelle que soit la logique considérée, l'introduction de la « question raciale » dans l'espace public français est généralement présentée comme contradictoire avec le « modèle républicain » classique, le discours républicain n'en ayant pas moins été « double » en manipulant, avant les changements politiques mentionnés, catégories officielles et catégories ethnicisantes officieuses (De Rudder, Poirer, Vourc'h, 2000, p. 13 et suiv.). Par *ethnicisation*, cette auteure et ses coauteurs entendent un « processus de construction de frontières et de désignation [...]. Il y est moins question de “reconnaissance” des différences réelles ou supposées que de classement social et de positionnement sur une échelle qui ordonne des statuts sociaux, économiques, politiques... » (p. 31). Dès lors, l'« ethnicisation des rapports sociaux dans la société française » désigne le « renforcement de la catégorisation et de la hiérarchisation ethniques qui y est à l'œuvre depuis une vingtaine d'années ». *Ethnicisation* et *racisation* apparaissent ainsi comme deux types de « procès d'altérisation », qui présentent des points communs mais qu'il faut en théorie distinguer :

Sur ce fond commun, toutefois, l'imputation « raciale » franchit un seuil qualitatif fondamental. Elle absolutise la différenciation culturelle et d'« origine » en l'instituant comme « race », c'est-à-dire en l'inscrivant dans un règne extérieur à la volonté humaine : celui de la nature. La catégorie « race » est immuable et définitive. Dans la *racisation*, le registre de la culture, que l'ethnicisation instrumentalise, est intégralement subordonné, puisqu'il relève d'une essence héréditaire syncrétique et superlative, extérieure et supérieure à l'ordre contingent du social et de l'historique. (p. 32)

Mais cette distinction entre les deux notions n'est pourtant pas aisée, de leur avis même : « D'une part, elles ont en commun un certain nombre de caractéristiques et, d'autre part, l'euphémisation du racisme passe en grande partie par son déguisement en ethnisme, ce qui tend à “brouiller” l'analyse » (*ibid.*). De fait, les deux termes ne sont pas systématiquement différenciés dans les usages des SHS contemporaines. Colette Guillaumin (1972, 1992b, 1992c), optant pour *racisation*, pointe davantage leur fond sémantique et idéologique commun, à travers celui des mots *race* et *ethnie* :

[...] quelle que soit l'expression utilisée, il s'agit de nommer des groupes qui présentent des traits spécifiques différenciés : une langue commune, une histoire partagée (ou le mythe d'une telle histoire), une religion, une nation d'origine (ou un mythe national), etc. [...] quel que soit le terme usité pour désigner les groupes, l'appréhension idéologique continue de poser des groupes pourvus d'une « essence »

8. Parmi les éléments de contextualisation pour la France sont régulièrement mentionnées l'évolution des politiques publiques en matière de lutte contre les discriminations, d'une part, les révoltes (plus souvent nommées « émeutes ») des banlieues françaises en 2005, d'autre part.

propre, productrice de conduites et de qualités spécifiques inscrites dans la chair et le sang, bref de cela même qui, au long du XIX^e siècle et du nôtre, répond à la notion de « race ». (Guillaumin, 1992c, p. 13-14).

Les évolutions dont il est question se sont accompagnées de, et se manifestent encore dans des controverses ou polémiques opposant, tant dans le champ scientifique que dans le champ politico-médiatique, et au sein des courants de l'antiracisme, les tenants de différents modèles (dont les divergences se manifestent parfois de manière graduelle plutôt que binaire) : antiracisme universaliste vs antiracisme (multi)culturaliste du respect des différences (Taguieff, 1987), paradigmes républicain « officiel » vs postcolonial (ou décolonial) autonome⁹ (Delphy, 2009 ; Picot, 2016), égalitaire vs identitaire (Benn Michaels, 2009 ; Sidi Moussa, 2017), etc. S'il ne fallait citer qu'un exemple, on pourrait mentionner le moment discursif qu'a constitué, en 2009-2010, la controverse publique (politico-médiatique, scientifique) relative aux statistiques dites raciales ou ethniques (voir Ndiaye, 2008, p. 325 et suiv. ; Fassin É., 2010). Enfin, certaines polémiques ou controverses ont en outre été judiciarisées, soit à l'initiative d'organisations d'extrême droite¹⁰, soit à l'initiative d'associations antiracistes et/ou communautaires, en particulier lorsqu'elles impliquaient des élues et élus politiques dans l'exercice de leurs fonctions (procès

9. On parle aussi d'« antiracisme politique » et/ou « autonome ». Pauline Picot (2016) inscrit ce paradigme « dans des luttes de définition de ce qu'est le racisme en France », ses acteurs « se plaçant plus ou moins frontalement en opposition avec la définition concurrente de la situation, qualifiée par eux de “morale” et portée par les associations antiracistes nationales (Ligue des droits de l'homme, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, SOS Racisme) » (p. 49), associations dont elle rappelle que les positions sont toutefois loin d'être homogènes « notamment sur l'approche du racisme comme rapport social » d'oppression (p. 50), revendiquée par l'antiracisme politique. Celui-ci concerne à la fois des collectifs ou associations (par exemple, la Brigade anti-négrophobie, le collectif afroféministe Mwasi, le Front uni des immigrations et des quartiers populaires [FUIQ]) et des formations électorales, en particulier le Parti des indigènes de la République (PIR), dont la visée politique, au sens institutionnel, est explicitée dans le programme de cette organisation : « [...] autonomie politique et organisationnelle indigène et alliance avec les forces non-indigènes, intégrant la question décoloniale et antiraciste, dans la perspective de constituer une majorité de pouvoir » (Bouteldja, Khiari, 2012, p. 361, voir aussi *op. cit.*, p. 263-270). Outre les manifestations ponctuelles, sont régulièrement organisées des rencontres militantes pouvant être inscrites dans ce paradigme (par exemple, Camp d'été décolonial, Reprenons l'initiative contre les politiques de racialisation, Rencontres nationales de luttes des immigrations). Certaines de ces formations ou initiatives ont fait l'objet de polémiques récentes dont nous ne pouvons rendre compte ici, mais qui appelleraient des analyses détaillées (voir nos propositions *infra*). Cette conflictualité est à la fois externe au paradigme et interne à lui, comme en témoignent par exemple les critiques relatives à certaines positions et certains écrits du PIR et/ou de sa porte-parole Houria Bouteldja.
10. L'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne (AGRIF) a notamment engagé deux procédures au nom de ce qu'elle nomme le « vrai antiracisme », appliqué à combattre le « racisme en sens contraire » ou « anti-blanc » : procès contre le chanteur du groupe Zep et Saïd Bouamama pour le titre et les propos de *Nique la France*, perdu en 2015 (jugement cassé en 2017) ; procès contre Houria Bouteldja pour ses propos tenus sur les « souchiens », perdu en 2012 et 2014. Sur les enjeux liés aux définitions et contre-définitions du racisme et de l'antiracisme, voir aussi *infra*, note 39.

contre Brice Hortefeux en 2010 pour ses propos tenus sur les « Arabes », procès contre Manuel Valls en 2013 et 2015 pour ses propos tenus sur les Roms)¹¹, soit à l'initiative de représentants de l'État¹².

La double logique entre « assignation » et « identification » raciales montre donc bien « que, si la question raciale semble affleurer en de nombreux lieux de l'espace social, elle ne repose pas sur les mêmes prémisses et ne revêt pas la même signification dans chacun d'eux » (Fassin, Fassin éd., 2006, p. 17). D'un point de vue lexico-discursif, un tel mécanisme nous paraît renvoyer aux phénomènes de « polysémie sociale » (ou de « pluriaccentuation du sens ») définis par Josiane Boutet (1980, 1982, 1994, 2016), à la suite des travaux de Volochinov/Bakhtine¹³. Cette pluriaccentuation, produit de l'évaluation sociale caractéristique des pratiques langagières, se manifeste régulièrement – quoique de manière non systématique – dans des « activités métasémantiques », définies par J. Boutet (1982, p. 8) comme « [...] la capacité que peuvent avoir les locuteurs, dans leurs discours ordinaires, de révéler, montrer ou démontrer les conflits qui se jouent dans la construction référentielle ». Or, nous y reviendrons, l'usage des catégories « raciales » favorise bel et bien ce type de conflits. Cette double logique, ou plus précisément, la « banalisation du référentiel racial » qu'elle sous-tend, nous paraît également pouvoir être mise en rapport avec l'analyse du discours à travers le concept de formation discursive (voir Maldidier, 1990 ; Guilhaumou, 2004 ; Maingueneau, 2011), qui l'éclaire sous un jour complémentaire et non moins important pour notre propos : on aurait ainsi une formation discursive « racialisante » ou « ethnicisante », dont certains discours scientifiques en SHS ont parfois du mal à s'extraire dès lors qu'ils font usage des catégories de « race » ou d'« ethnie »¹⁴, ce qui n'implique évidemment pas que ces discours soient racistes, la plupart relevant d'ailleurs d'une visée antiraciste explicite¹⁵.

11. Selon Éric Fassin (2015), « [l'] évolution des décisions de justice, de 2010 à 2015 » (condamnation dans un cas, relaxe dans l'autre) peut être considérée comme « un symptôme en même temps qu'un catalyseur de la montée en puissance des politiques de racialisation », éclairant ainsi la notion – elle-même controversée – de racisme d'État. Pour un aperçu des discussions scientifiques relatives à cette notion et ses rapports avec celles de « racisme institutionnel », de « racisme systémique » ou de « discrimination systémique », voir notamment Dunezat et Gourdeau, 2016 ; Dhume, 2016.
12. À l'heure où nous imprimons, le ministre de l'Éducation nationale vient de menacer de porter plainte contre SUD Éducation 93 pour avoir utilisé l'expression « racisme d'État » dans son descriptif d'un stage syndical antiraciste et a critiqué l'emploi dans la présentation de ce stage du mot « racisé.e.s ».
13. Selon l'auteure, une même expression linguistique est susceptible de recevoir autant d'« accents sociaux » qu'il existe de locuteurs ou classes de locuteurs mus par des intérêts ou valeurs contradictoires. Voir par exemple Boutet, 1980, p. 62 ; 1994, p. 45-46, 127.
14. Nous verrons plus bas que cette question est souvent thématisée dans les travaux contemporains en SHS.
15. Lorsque nous parlons de formation discursive « racialisante », la caractérisation renvoie au sens générique du mot *racialisation* défini plus bas, c'est-à-dire qu'elle n'implique pas forcément des discours racistes.

Le titre du dossier était donc porteur d'une ambiguïté à explorer et travailler, qui ouvrait sur des perspectives d'ordre pratique : il s'agissait à la fois d'analyser, dans les discours existants, *comment* se dit ou ne se dit pas la « race » en France aujourd'hui, *ce qu'*en disent les usages, mais aussi, en particulier lorsque ces discours font apparaître des « conflits sémantiques » explicites, *pourquoi* dire ou ne pas dire la « race » – et en dernière analyse, si un discours antiraciste (qu'il soit scientifique, politique ou militant) le *doit* ou le *devrait*¹⁶. Ce faisant, nous avons pris le parti de ne pas proposer de définition de la « race », en dehors d'un commentaire stéréotypé sur notre emploi du mot au sens de « produit d'une construction sociale », suivant en cela les usages universitaires développés depuis la dernière décennie en France dans le domaine des SHS¹⁷. En effet, la question de la définition était susceptible de constituer un objet d'analyse à part entière ; par ailleurs, elle rejoignait celle de choix méthodologiques propres aux contributions attendues. Dès lors, le présent dossier était voué à accueillir toute étude intéressée à l'analyse des formes discursives de racisme/« racisation » ou de « racialisation » attestées dans les discours publics contemporains en France – que la catégorisation « raciale » y soit banalisée, ou au contraire revendiquée ou rejetée explicitement, et sans préjuger du type de discours où ces phénomènes pouvaient être analysés (raciste, antiraciste, etc.)¹⁸.

Avant de poursuivre, précisons ce que recouvrent les termes *racisation* et *racialisation* utilisés en SHS et dont la première apparition en France, d'après nos recherches, remonte à C. Guillaumin (1972), s'agissant de *racisation*. Ces termes désignent le processus de construction sociohistorique de la « race », processus qu'il s'agit ce faisant de décrire tout en invalidant toute essentialisation biologique de cette catégorie (voir ci-après). Telle qu'elle se dégage de leurs principaux emplois en SHS, leur différence (qui n'est du reste pas toujours faite, comme on peut le voir, par exemple, dans Bouamama éd., 2012, p. 301, ou Bihl, Pfefferkorn éd., 2014, p. 326) résiderait dans leur extension :

16. Sans oublier le fond de ces questionnements, bien résumé par Magali Bessone (2013, p. 116) : « [...] comment peut-on faire la différence entre un projet [pour nous, un discours] racial raciste et un projet [un discours] racial non raciste ? comment déterminer si tout usage du concept de race n'est pas d'abord raciste ? »
17. Voir par exemple Safi, 2013, p. 7 ; Fassin, Fassin éd., 2006, p. 9-10 ; Ndiaye, 2008, p. 35 et suiv. ; Delphy, 2009, p. 28 et suiv. ; ou D. Fassin, 2010, p. 149. Nous revenons plus bas sur la question des usages et définitions de cette catégorie en SHS. Pour un aperçu détaillé de l'évolution du concept de « race », voir Bessone, 2013.
18. Une synthèse consacrée à des analyses de discours racistes et/ou xénophobes parues dans la revue *Mots* soulignait, dès 1998, que « tous [les articles] montrent [...] qu'il n'y a pas d'un côté des formules “racistes” et de l'autre des formules “antiracistes” ou “non racistes” comme deux types discursifs “purs” qu'une frontière absolue séparerait, mais que se déploient dans le discours commun, syndical, médiatique, administratif, scolaire, etc., des tendances à la racisation, la négation ou l'évitement de l'Autre comme à l'“extranéisation” et l'“ethnisation” de l'“immigré” » (Bonnafoos, Fiala, Lévy, Périès, Tournier éd., p. 87). Voir aussi Achard, 1988, p. 76, à propos des préconstruits communs au racisme et à l'antiracisme.

racisation semble parfois s'appliquer strictement au rapport social d'oppression raciste. Ainsi, pour Magali Bessone reprenant Véronique De Rudder et ses coauteurs (2000), à la suite de C. Guillaumin (1972), il s'agit d'un « processus d'imputation raciale qui consiste à absolutiser la différence “culturelle et d'origine” en l'inscrivant dans la nature ; c'est un rapport social qui lie racisant et racisé dans des rapports de pouvoir » (Bessone, 2013, p. 11). Quant à *racialisation*, d'usage plus récent, il fonctionne en outre comme désignant générique. Ainsi, pour Didier Fassin (2010, p. 159), « [...] si la racialisation peut assurément se faire raciste, elle ne se résume pas à ce trait, par exemple, lorsqu'elle procède de l'identification raciale d'un groupe qui se reconnaît comme “noir” et se mobilise en tant que tel pour se compter et se constituer comme force politique ou comme réalité culturelle »¹⁹.

Enfin, l'absence de définition préalable de la « race » ouvrirait également sur des formes lexico-discursives variées – au risque de donner lieu à une extension susceptible de « racialiser » ou « ethniciser » des objets non prototypiques de la catégorie²⁰.

Le faible nombre de contributions finalement publiées (deux articles) illustre vraisemblablement les difficultés liées à l'usage raisonné de la notion même de « race », malgré les évolutions relatives à ces usages dans le champ des SHS²¹, difficultés dont nous tâcherons de rendre compte ici dans la mesure où elles font partie intégrante de la problématique initialement formulée. Il illustre peut-être aussi l'état des études sur ces questions en analyse linguistique du discours et permettrait dans ce cas de mesurer tant la dépolitisation relative de ce domaine, déjà soulignée par ailleurs (Dufour, Rosier, 2012, p. 13) que la dilution (ou l'académisation) de sa pluridisciplinarité constitutive – jointe à la place centrale de la sociologie (ou des études politiques) dans l'étude de la « question raciale » (Fassin, Fassin éd., 2006). Le présent texte voudrait donc également interroger la pertinence et les conditions de possibilité d'une relance des recherches consacrées aux discours racistes et antiracistes, mais aussi plus largement raci(al)isants et identitaires, en analyse du discours francophone.

19. On reconnaît derrière cette dernière définition la « double logique » évoquée plus haut, d'identification et d'assignation. L'étude sémantico-discursive des usages du paradigme morphologique de *race* dans les discours non racistes issus des SHS ou des milieux militants reste à faire (voir nos propositions *infra*).

20. Cette question est notamment posée dans la conclusion de l'article de Yumiko Tahata publié ici. Nous y revenons *infra*.

21. Ainsi, nous verrons que si C. Guillaumin (1972, p. 80, 85) pouvait pointer l'insuffisance de la définition de la « race » dans les travaux en SHS, ce constat ne semble plus d'actualité aujourd'hui.

Le mot *race* et ses usages scientifiques

Le mot *race* est régulièrement associé au racisme dit classique, celui-ci trouvant son fondement dans une conception biologique de la « race » – conception qui, de fait, ne caractérise pas tous les emplois du mot (attesté en français depuis le xv^e siècle). Deux principaux signifiés ont été dégagés des analyses consacrées à ses usages lexicographiques (Rémi-Giraud, 2003, 2006) ou dans des bases de données (Teyssière, 1992 ; Tournier, 1992b) : celui de « lignée » et celui de « catégorisation de l'espèce ». Le premier, appliqué strictement à des référents humains, renvoie à la notion d'« origine sociale », mais aussi à l'hérédité familiale (au « sang »). Le second renvoie aux entreprises taxinomiques de classification des espèces biologiques. D'abord appliqué aux espèces animales non humaines, il le fut ensuite à l'humain, associant traits physiques et traits culturels, dans le cadre de l'anthropologie physique naissante. Ce principe classificatoire servit de fondement à nombre de théories ou politiques racistes et/ou racistes²², pour hiérarchiser les groupes ainsi décrits, et justifier des systèmes de domination (esclavagisme, colonialisme) pouvant aller jusqu'à l'extermination des « races » jugées « inférieures » (totalitarisme nazi). La mémoire du mot a donc contribué à en faire un « mot tabou » (Guillaumin, 1972), « mot douteux » (Guillaumin, 1992a), « terme brûlant, corrosif » (Dhume, 2010), en particulier après 1945 – même si l'affaire Dreyfus (1894-1906) avait déjà permis de pointer les risques de certains emplois (Rebérioux, 1992). Ainsi, deux déclarations de l'UNESCO « sur la question raciale » (1950, 1951) eurent pour objet de réglementer les usages scientifiques du mot *race* : il s'agissait d'en bannir, ou à défaut, d'en limiter les emplois (voir Taguieff, 1992 ; Krieg-Planque, 2005 ; Ndiaye, 2008 ; Balibar, 2007 ; Dhume, 2010). L'évolution du discours des dictionnaires de langue illustre bien ces conflits de valeurs. Absents des éditions au xix^e siècle, ces conflits sont explicités au cours du xx^e : si le sens de « lignée » est marqué comme vieilli, le sens classificatoire de *race* est commenté comme obsolète, non au vu de sa fréquence d'usage en français contemporain, mais du fait de l'évolution des connaissances scientifiques : les éditions postérieures aux années 1970 introduisent des commentaires normatifs relatifs à cet aspect, les petits formats privilégient en outre les exemples extraits de discours antiracistes. Nous reviendrons plus bas sur les conflits sémant-

22. Nous suivons la distinction mentionnée par M. Bessone (2013, p. 47) à propos des théories raciales des xviii^e et xix^e siècles : « On appelle [...] théorie raciale au sens strict ou racialisme, selon la terminologie de K. A. Appiah, la doctrine selon laquelle les caractéristiques physiques, psychologiques et culturelles de chaque race sont reliées entre elles et sont mutuellement déterminées par un ensemble distinct de traits et de tendances héréditaires constituant une essence raciale. Une doctrine racialiste peut ne pas être raciste car on peut théoriquement soutenir qu'il existe une essence raciale sans soutenir que les races constituent une hiérarchie de statuts moraux. En revanche, toute théorie raciste est racialiste ».

tiques explicites associés aux usages du mot. Dans l'immédiat, on peut mettre en relation les éléments qui précèdent et les caractéristiques de ses emplois dans certains discours contemporains dans le domaine des SHS.

La conclusion souvent citée d'un article de la sociologue C. Guillaumin (1981)²³, pionnière des études consacrées à l'analyse de l'idéologie raciste, rend compte du caractère conflictuel des usages de la notion de « race », en partie liés à son extension, et à ses usages scientifiques après la Seconde Guerre mondiale :

Non, la race n'existe pas. Si, la race existe. Non certes, elle n'est pas ce qu'on dit qu'elle est, mais elle est néanmoins la plus tangible, réelle, brutale, des réalités. (p. 65)

Cette assertion paradoxale se résout en effet si l'on tient compte de la polysémie du mot *race* et de la mémoire des discours qui l'ont employé. En effet, à l'époque où écrit C. Guillaumin, la « race » du racisme dit classique ou biologique a été invalidée comme concept scientifique et condamnée moralement après le traumatisme des génocides juif et tzigane perpétrés au nom des doctrines nazies et les luttes d'indépendance des pays anciennement colonisés (Lochak, 1992). Dans cette perspective, il est acquis que les races n'existent pas²⁴. En revanche, on ne peut nier l'existence de la « race » si l'on désigne par là un rapport social aux manifestations concrètes (stigmatisation, discrimination, oppression, exploitation) pour les personnes ou groupes racisés²⁵. De fait, l'invalidation scientifique du concept n'a pas mis fin aux processus de racisation, ni au racisme²⁶. Il s'agit là d'un des arguments principaux pour justifier l'usage de *race* comme catégorie « utile pour la réflexion [...] sur la représentation racialisée des sociétés d'hier et d'aujourd'hui [...] » et « pour la réflexion et l'action sur les discriminations raciales » en SHS (Ndiaye, 2008, p. 41 et suiv. ; voir aussi Petit-Jouvet *et al.*, 2012, p. 135-136).

23. Voir par exemple Fassin, Fassin, 2006, p. 16 ; Cervulle, 2012, p. 37 ; Petit-Jouvet *et al.*, 2012, p. 136.

24. Voir notamment M. Bessone, 2013, p. 58-59, à propos du « consensus ontologique » contemporain : « Aucun doute ne demeure là-dessus actuellement dans la communauté scientifique [...] il faut le rappeler avec insistance : il n'y a pas d'essence raciale, il n'y a pas de groupes d'êtres humains définis par un ensemble de traits phénotypiques et moraux formant système ». En revanche, il existe sur cette base une discussion « sur l'éventuelle réalité biologique des races, en dialogue avec une autre position possible, l'approche sceptique », selon laquelle « de ce qu'il n'existe pas d'essence raciale, on peut légitimement conclure qu'il n'y a pas de référent clair pour le concept de race, ni dans les usages ordinaires ni dans ceux des sciences sociales » et « que le concept de race doit tout simplement être supprimé ». Patrick Charaudeau (2017) a analysé une controverse scientifique et médiatique récente autour de ces questions. Pour un aperçu détaillé des usages contemporains de la « race » comme catégorie biologique dans les sciences naturelles et la médecine, voir notamment Grossi, Poiret, 2016.

25. Nous employons cette caractérisation dans la logique des usages du mot *racisation* défini précédemment.

26. En outre, si le racisme peut encore s'exprimer dans l'ancien vocabulaire de la « race », il a aussi connu des reconfigurations, bien analysées par ailleurs. Nous évoquons ce point *infra*, mais ne pourrions toutefois pas le développer.

La dernière décennie a en effet vu se développer une réflexion sur l'emploi du mot ou de la catégorie de « race » dans le domaine des SHS en France, en particulier en sociologie, en histoire et en philosophie politique²⁷. Les travaux qui font le choix d'utiliser la catégorie fondent ce choix sur des critères pragmatiques : il s'agit pour eux de nommer des rapports sociaux d'oppression pour les analyser et les combattre, dans une perspective de transformation sociale (voir Ndiaye, 2008, p. 41 et suiv. ; Delphy, 2009, p. 28 et suiv. ; Bessone, 2013, p. 20 et suiv., 223). Ce faisant, ils pointent régulièrement les dangers ou « risques » liés à l'usage, fût-il raisonné et critique, d'un tel mot et, de manière générale, au « vieux langage de la race » (voir Fassin D., 2010, p. 169). Pour la philosophe Elsa Dorlin, qui revendique l'usage critique de la catégorie, *race* est ainsi (comme *sexe*) le nom d'une catégorie « conceptuellement équivoque » : à la fois « vieille » catégorie idéologique prétendument naturelle, « nouvelle » catégorie d'analyse critique des rapports de domination, et catégorie politique de subjectivation (de soi) ou d'abjection (de l'autre) (Dorlin éd., 2009, p. 6). S'interrogeant sur les difficultés liées à l'usage du mot *race* en SHS, Fabrice Dhume (2010, p. 3 dans HAL) souligne pour sa part le « potentiel de conflictualité » de la notion au vu de son « potentiel de connections », lequel déborde selon lui l'ambiguïté mentionnée plus haut²⁸. Il propose de définir *race* comme « le nom d'un problème », pour conclure à la pertinence de son utilisation en sociologie.

Ainsi, lorsque l'emploi de cette catégorie est revendiqué, il fait systématiquement l'objet d'un commentaire, plus ou moins étendu, visant d'une part à justifier cet emploi malgré d'autres usages communs du mot entrant en contradiction avec lui (en particulier ses usages explicitement racistes, de manière générale associés au sémantisme biologique du mot), et d'autre part, à proposer une (re) définition proprement scientifique *et non raciste* de la notion²⁹. V. De Rudder et ses coauteurs (2000) inscrivent ainsi leur importante section consacrée aux

27. De manière a priori paradoxale, le « retour » progressif de la catégorie dans de nombreux travaux en SHS coïncide avec la disparition relative (ou le masquage) du vocabulaire de la *race* dans les discours racistes contemporains. D'un côté, le mot *race* a été resignifié, de l'autre, le racisme s'est métamorphosé (tout en subsistant sous son ancienne forme – voir *infra*). Soulignons toutefois que le constat d'une « banalisation » de la référence aux catégories « racialisantes » ou « ethnicisantes » dans l'espace public n'implique pas systématiquement l'usage du vocabulaire dérivé de *race* – à l'exception de (*anti*)*racisme* ou (*anti*)*raciste* (voir par exemple Amselle, 2001 [1996], 2011 ; Castel, 2007 ; Noiriel, 2007a).

28. « L'idée de "race" offre une exceptionnelle mobilité intellectuelle, en articulant plusieurs réseaux de différenciation : physiques (les caractéristiques extérieures du corps), physio-biologiques (le fonctionnement interne du corps), moraux ou sociaux (ce que Buffon appelait le "naturel des différents peuples"), et politiques (au sens de la distribution des places dans l'ordre social). C'est à ce potentiel de connections que cette catégorie doit une partie de son succès. Elle facilite en effet des jugements et des classements intégrant simultanément plusieurs plans, des systèmes d'équivalences totalisants. Face à cela, la critique scientifique de la seconde moitié du xx^e siècle a surtout dénoncé la confusion du biologique et du social. »

29. Dans ce cas, le métadiscours minimal (parfois une simple note de bas de page) consiste à préciser que le mot n'est pas entendu dans son acception biologique et il est assorti d'un commentaire sur l'invalidité scientifique ou le caractère raciste de cette acception.

« précisions conceptuelles et propositions théoriques » dans les « luttes discursives dont on aurait bien tort de penser qu’il s’agit de vaines querelles de mots tant il y est constamment question de reconnaissance, de dignité, de légitimité » (p. 25). Contre toute posture de « législateur du langage », il s’agit néanmoins de plaider « en faveur d’un certain “nominalisme méthodologique”, soit de l’adoption de catégories forgées dans le travail et pour le travail » (p. 28). De fait, certains travaux usent également de néologismes pour expliciter la différenciation entre construit social et pseudo-concept biologique : c’est par exemple le cas de *rapports sociaux de race* dans des approches matérialistes récentes (Scrinzi, 2008 ; Cervulle, 2012 ; Clerval, 2014 ; Dhume, 2016 ; Dunezat, Gourdeau, 2016)³⁰. Enfin, d’autres peuvent pour ce faire user de modalisations : par exemple, V. De Rudder et ses coauteurs (2000, p. 27) utilisent systématiquement les guillemets avec le mot *race* qui « [...] même apparemment tout à fait “sociologisé”, garde en réserve le sens biologique fixé au XIX^e siècle » ; Pap Ndiaye quant à lui utilise les guillemets pour différencier usage « catégoriel » et usage « objectivant » (2008, p. 43).

Conflits sémantiques explicites associés au mot *race* dans les discours antiracistes

De l’histoire du mot et des questions soulevées par ses usages dans les SHS depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on comprend que les discours antiracistes ou non racistes soient le lieu privilégié des conflits sémantiques associés à ce paradigme. Ainsi, Christian Poiret (cité dans Bouamama éd., 2012, p. 301) parle de « paradoxe racial », M. Bessone (2013, p. 7 et suiv.) de « dilemme français », et D. Fassin (2010, p. 152) propose de

parler d’« aporie » [...] pour qualifier l’impasse dans laquelle se trouve toute pensée, parole et même action qui recourent au langage de la racialisation tout en contestant la réalité des races et utilisent la catégorisation raciale pour combattre le racisme. Cette impasse concerne l’ensemble des pratiques que l’on qualifiera de progressistes, en ce sens qu’elles rejettent l’idée de race, mais qu’elles doivent, pour lutter contre la discrimination raciale, en passer par la qualification et la quantification de groupes racialement définis. Par opposition, on peut considérer que les pratiques conservatrices ne sont généralement pas enfermées dans cette aporie, soit qu’elles s’affichent délibérément racistes et racistes, soit à l’inverse qu’elles nient avec la même constance la réalité des races et l’évidence du racisme.

Malgré sa dichotomisation un peu rapide (le rejet des catégories « raciales » étant bien vite assimilé au conservatisme³¹), cette proposition a le mérite de

30. Dans certains discours militants (comme Khiari, 2009), on trouve aussi l’expression *race sociale*. Sur l’histoire et la polysémie sociale de cette expression, voir *infra*, note 40.

31. Voir par exemple la controverse scientifique et médiatique analysée par P. Charaudeau (2017) portant sur l’usage de la catégorie « race » dans les sciences naturelles et dans les sciences

pointer les contradictions internes aux discours antiracistes contemporains – lesquels produisent du reste régulièrement des métadiscours explicitant cette aporie, comme on l’a vu.

C’est dans ce cadre que nous pensons utile de situer les différentes initiatives, depuis les années 1990, pour supprimer le mot *race* du vocabulaire juridique français – et la controverse où elles s’inscrivent (voir Charaudeau, 2017, chap. xiii). Comme le rappelle la juriste Sylvia-Lise Bada (2013), différentes tentatives poursuivant cette visée se sont succédé après la controverse de 1992 autour de la suppression du mot dans la Constitution³², et avant la proposition de François Hollande pendant la campagne présidentielle de 2012. En 2002, 2004, 2007, 2008, toutes furent le fait de députés des groupes socialiste et/ou communiste³³. Avant 2013, ces tentatives de suppression avaient échoué « au motif d’un risque de fragilisation de l’édifice juridique de lutte contre les discriminations ». La promesse de campagne de F. Hollande s’est traduite en 2013 par l’adoption à l’Assemblée nationale d’une proposition de loi « tendant à la suppression du mot “race” de notre législation ». À cette occasion, les débats relancèrent la controverse scientifique et politique engagée au début des années 1990. Les arguments développés dans ce cadre, tous déjà exposés, défendus ou critiqués dans le numéro 33 de *Mots*, rendent bien compte des enjeux sociodiscursifs liés à cette question. Trois types d’arguments caractérisent la position favorable à la suppression du mot (voir Bada, 2013) : l’argument scientifique (la « race » comme catégorie invalidée par l’état des travaux en biologie et génétique), l’argument « performatif » (dire la « race » serait présupposer son existence et donc faire le jeu du racisme), l’argument d’éthique discursive (la mémoire des discours racistes rend les usages juridiques de *race* condamnables, quelle que soit leur visée).

La position opposée, en particulier lorsqu’elle se revendique de « gauche », défend un usage pragmatique et critique du mot, pour nommer une notion « imaginaire », sans fondement scientifique, mais aux effets sociaux avérés, qu’il s’agit d’analyser et de combattre (voir notamment Bonnafous, Fiala, 1992 ;

sociales contemporaines, ou la polémique militante analysée par É. Devriendt et M. Sandré (à paraître).

32. Depuis 1995, les phrases concernées figurent dans l’article premier : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »
33. L’article de Y. Tahata illustre la faible fréquence du mot *race* chez ces groupes parlementaires – ce qui ne signifie pas que les catégories « raciales » soient par principe absentes du vocabulaire de la « gauche » : voir l’exemple de SOS Racisme, ou encore le discours multiculturaliste (ou national-pluraliste) de Ségolène Royal pendant la campagne présidentielle de 2007 (Noiriel, 2007a ; Devriendt, 2012a). Notons que les années 2000 correspondent à un tournant dans les politiques publiques de lutte contre les discriminations (voir De Rudder *et al.*, 2000, p. 16, qui le situent en 1999). L’année 2000 avait également vu paraître la directive « race » émanant de l’Union européenne, qui bouleversait le référentiel universaliste français, même si les États avaient la possibilité de la mettre en œuvre de manière relativement « souple », voire « euphémisée », selon P. Ndiaye (2008, p. 291).

Balibar, 1992 ; Bessone, 2013). L'argument pragmatique permet également de rappeler l'importance des contextes d'énonciation : l'usage de *race* n'avait pas la même valeur dans le droit positif du régime vichyste et dans la législation antiraciste d'après-guerre (Lochak, 1992). Enfin, contre la suppression du mot, sont également pointées les conséquences avérées des interdictions lexicales (parfois dénoncées comme « politiquement correctes »³⁴) : les stratégies de masquage ou d'euphémisation par l'usage d'autres mots aux contours sémantiques tout aussi flous sont susceptibles de reproduire les assignations et essentialisations combattues, et de compliquer l'identification des phénomènes discursifs de racisation (voir par exemple Taguieff, 1992 ; Charaudeau, 2017). La campagne présidentielle de 2012 montre toutefois que les principaux adversaires de droite et d'extrême droite de F. Hollande ont défendu la position favorable au maintien du mot *race* tout en se disant antiracistes : Nicolas Sarkozy s'est dit attaché à la visée antiraciste du préambule de la Constitution de 1946, et Marine Le Pen a jugé important de disposer d'un moyen juridique de lutte contre... le « racisme anti-blanc ». Or cette argumentation s'inscrivait cotextuellement dans des discours de type xénophobe où l'altérisation se trouve fondée sur une assignation religieuse³⁵ : après la présentation du programme de politique migratoire de l'UMP suivie d'une diatribe contre les valeurs « islamistes » (Sarkozy, discours d'Ormes le 26 mars), après un passage sur l'« islamisme radical » suivi d'un développement sur l'apprentissage de la citoyenneté et sur la nécessaire « assimilation » par l'école « de la République » (Le Pen, discours de Nantes le 25 mars)³⁶.

Si les initiatives politiques visant à supprimer le mot *race* mettent en avant son caractère « douteux », ce sont les paradoxes ou contradictions d'un autre antiracisme que révèlent les conflits sémantiques liés à ce mot dans une récente polémique entre divers groupes de la gauche radicale autour de la Marche de la dignité et contre le racisme organisée à Paris en octobre 2015 (voir Devriendt, Sandré, à paraître). Les opposants à cette initiative (groupes anarchistes, communistes autonomes) ont pris pour cible différentes associations ou individus liés à l'antiracisme politique, dont, principalement, le Parti des indigènes de la République (PIR). Leur contre-discours repose largement sur la critique du vocabulaire de l'adversaire, accusé de se situer « dans un champ sémantique et conceptuel basé sur le concept de “race” » et, ce faisant,

34. Sur cette notion, voir notamment Paveau, 2013, p. 128 et suiv.

35. Seule une analyse détaillée de ces exemples permettrait de déterminer s'il y a ici racisation ou ethnisation. Par ailleurs, sur la différenciation entre xénophobie et racisme, rappelons que « [...] les spécialistes s'opposent entre ceux qui considèrent ces deux notions comme interchangeable et ceux entendant distinguer un rejet fondé sur l'appartenance considérée comme “biologique” ou “raciale” et un rejet fondé sur l'appartenance nationale » (Bihl, Pfefferkorn éd., 2014, p. 426).

36. Nous remercions Camille Bouzereau, qui prépare actuellement à l'université de Nice une thèse intitulée *Doxa et contre-doxa dans la construction du territoire discursif du Front national (2000-2017)*, d'avoir attiré notre attention sur ces discours.

taxé de *racialisateur*, de *racialiste* ou de *raciste* (eux-mêmes étant parfois nommés « antiracistes »). Au-delà de ses spécificités, cette polémique illustre la permanence des arguments antiracistes classiques opposés à l'usage du mot *race* : l'assimilation de son emploi à l'idéologie raciste ou racialiste³⁷, l'inanité biologique du concept (ces deux arguments contre les antiracistes politiques, paradoxalement redéfinis comme racistes, étant résumés par le slogan « Il n'y a pas de races, seulement des racistes »).

Dans la perspective révolutionnaire qu'ils revendiquent, les « antiracistes » entendent également combattre la rétorsion identitaire opérée selon eux par l'adversaire : ils définissent la « race » comme une « catégorie du pouvoir » visant à diviser les opprimés en les assignant à une identité fictive³⁸. Ce faisant, ils assimilent les usages des catégories raciales à la fois au racisme subi et à un racisme revendiqué, le « racialisme » des antiracistes politiques qu'ils combattent étant défini comme racisme « inversé »³⁹. Leur analyse est d'autant plus contre-doxique qu'elle consiste à disqualifier un retournement de stigmaté, mécanisme plus communément conçu comme moyen d'affirmation politique des groupes opprimés : les « antiracistes » critiquent ainsi le slogan « Black is beautiful » du *Black Power*, parce qu'il illustre selon eux la forme spécifique de racisme qui caractérise les « racialistes ». Dans le camp opposé, il s'agit pour celles et ceux qui s'autodéfinissent comme « racisés » et « racisés » et/ou « enfants de l'immigration » postcoloniale, « indigènes de la République », de revendiquer un usage stratégique du mot *race*, à la fois pour combattre un rapport d'oppression hérité de la colonisation, et comme moyen de subjectivation politique. Les expressions *race sociale* et *lutte des races*, caractéristiques du vocabulaire théorique du PIR, font ainsi l'objet d'une resignification conflictuelle eu égard à leurs emplois dans des discours fondateurs de la « vérité raciologique de l'État républicain français » colonisateur (Amselle, 2011, p. 41)⁴⁰.

37. Les deux idéologies apparaissent peu différenciées dans le corpus analysé : le racialisme y est défini comme un type de racisme apparenté au racisme « différentialiste » (fondé sur un essentialisme culturel ou religieux). Pour une définition scientifique du racialisme, voir notre note 22.

38. C'est aussi une lecture en termes de lutte des classes opposant le paradigme de la « race » (sous couvert de « diversité ») à celui de l'« égalité » – auquel s'ajoute dans le contre-discours cité la « liberté », dans sa version antiautoritaire plus que « citoyenne » – que défend Walter Benn Michaels (2009) dans un ouvrage qui fit également polémique à sa parution, dans les milieux universitaires comme dans les milieux militants. Voir par exemple Sabbagh, 2010 ; ou, contre l'opposition des deux paradigmes, Boggio Éwangé-Épée, Magliani-Belkacem éd., 2012, p. 7-10. Sur le retournement politique du stigmaté « racial », voir notamment Sayad, 1994, p. 168-169. Pour une approche linguistique plus générale, voir notamment Brès, 1993, chap. IV ; Paveau, 2013, p. 248 et suiv. ; Boutet, 2016, chap. VII.

39. La catégorie de « racisme inversé » s'inscrit dans les luttes de définition du racisme et de l'antiracisme, évoquées plus haut. Du fait notamment de la symétrie qu'elle implique entre groupe dominant et groupe dominé, une telle catégorie (parfois nommée « contre-racisme ») est loin de faire consensus entre les différentes organisations antiracistes. Elle fait aussi débat en SHS : voir notamment les travaux récents de Pierre-André Taguieff (Taguieff éd., 2013, p. 80, 1552 et suiv. ; Taguieff, 2015, chap. VIII) – dont nous ne partageons pas les vues.

40. Sur les doctrines racialistes de la « lutte des races » et leurs usages biopolitiques, voir Foucault,

Paradigme désignationnel, stratégies discursives et argumentatives : état de l'art et problèmes

Les arguments nominalistes opposés à l'usage du mot *race*, s'ils ont le mérite de pointer des contradictions sociopolitiques fondamentales, présentent également des limites, déjà soulignées plus haut dans le cadre de la controverse sur les usages juridiques du mot *race*. Non seulement le bannissement du mot n'a pas supprimé le racisme, mais celui-ci s'est métamorphosé : si le « vieux langage de la race » semble avoir disparu des discours publics – tout en demeurant attesté dans des discours racistes classiques tels qu'ils se trouvent en quantité sur internet, en particulier dans les pays où la législation antiraciste ne les pénalise pas comme en France (voir Rastier, 2006)⁴¹, la notion de « race » n'en est pas pour autant absente. À tout le moins, les processus de racisation caractéristiques du racisme différentialiste aussi appelé « racisme sans race » opèrent sous couvert d'autres noms – certaines recherches préférant dès lors les définir en termes d'« ethnicisation » (voir par exemple Amselle, 2011). Dans les années 1970, le Club de l'Horloge, cercle idéologique d'extrême droite, a engagé une « bataille sur les mots » pour imposer *identité* comme substitut de *race* – stratégie de masquage caractéristique du racisme en question (voir Bouamama éd., 2012, p. 302 ; Lebourg, 2017). De fait, les stratégies discursives de cette forme de racisme sont à même de rendre inopérantes les associations stéréotypiques entre discours raciste et vocabulaire de la *race*. Ce racisme différentialiste tend en effet à substituer des notions « culturelles » (susceptibles d'inclure, ou de cibler spécifiquement le religieux⁴²) à celle de « race », ce qui implique, si l'on entend étudier la notion et les mécanismes discursifs de racisation, de prendre en compte trois principaux types d'objets déterminant autant d'approches spécifiques⁴³ : outre le mot *race* et ses dérivés morphologiques, susceptibles de faire l'objet d'études lexicologiques ou d'analyses du discours à entrée lexicale (Bonnafous *et al.* éd., 1998, p. 13 ; Rémi-Giraud, 2003, 2006), cette étude concerne donc l'ensemble des mots relevant du paradigme

1997 ; Amselle, 2001 [1996], 2011. Ces expressions, et plus généralement les discours de l'antiracisme politique, n'ont pas encore été analysés dans leurs caractéristiques sémantiques, énonciatives et argumentatives : ce constat seul explique les lacunes de notre présentation en la matière (voir ci-après nos propositions). En revanche, une thèse de sociologie consacrée à l'« antiracisme postcolonial » est en cours à l'université Paris 7 (voir Picot, 2016).

41. Ce qui rappelle, s'il en était besoin, que le racisme différentialiste n'a pas fait disparaître le racisme biologique, mais s'est bel et bien ajouté à lui comme autre mode de racisation. Voir sur ce point Achard, 1988, p. 74.
42. Voir par exemple Hajjat, Mohammed, 2013.
43. Notre typologie ne reprend que partiellement celle de la brochure citée dans notre note 2, dans la mesure où les discours racistes et d'extrême droite, bien qu'objet d'étude majoritairement représenté dans les travaux existants, ne constituent pas notre angle d'approche spécifique, consacrée aux usages discursifs de la notion de « race ».

désignationnel de la « race », qu'il s'agisse de désigner la notion ou les groupes ou individus catégorisés par elle.

Les travaux en question peuvent dès lors porter sur des hétéronymes, ou mots susceptibles de remplacer *race* (*ethnie, groupe ethnique, ethnicité, culture, civilisation, identité, diversité, origine*, etc.) ou ses dérivés⁴⁴ – ainsi *ethnie* (Krieg-Planque, 2005) et son dérivé *ethnique* (Krieg-Planque, 2003), *communauté* (Lecolle, 2007, 2008), *diversité* (Devriendt, 2012a ; Calabrese, Veniard éd., à paraître) – ou d'autres unités de ce champ sémantique : *accommodement (raisonnable), communautarisme, devenir multiculturel, multiculturalisme, multiculturalité, identités revendiquées, intégration/assimilation*⁴⁵, *islamophobie* (Calabrese, 2015 ; Calabrese, Veniard éd., à paraître), etc. Certaines des unités pouvant constituer cet objet sont susceptibles d'être analysées en tant que formules au sens d'Alice Krieg-Planque (2009) : ainsi de *purification ethnique* (Krieg-Planque, 2005) ou *immigration sauvage* (Guillumin, 1984).

Ces travaux concernent également l'ensemble des formes de nomination des individus ou groupes raci(al)isés ou raci(al)sants. Comme nous l'avons vu plus haut, ces formes de nomination renvoient à une auto-raci(al)isation ou à une hétéro-raci(al)isation, susceptibles de relever d'une double logique : soit valorisante (d'identification), soit stigmatisante (d'assignation). La plupart des travaux existants, inscrits dans le champ de la nomination de l'autre en discours, ont rendu compte du « nuancier offert au discours politique pour dire le “nous” dans le refus de l'autre » (Bonnaïfous *et al.* éd., 1998, p. 13) : avec *jaune, arbi, beur*, « [n]ombreuse, la théorie de leurs compères dont *Mots*, ça et là, s'est fait l'écho : de *forban* et *forain* à *gharib, barbare, juif* ou *exclus* ». On pourra y distinguer des mélanymes, associant les individus ou groupes à leur couleur de peau – *nègres* (Delesalle, Valensi, 1972), *Black* et *Noir* (Richard, 2009), *jaunes* (Tournier, 1984) – ; des ethnonymes les associant à leur « ethnie » réelle ou supposée (Calabrese, Rosier éd., 2009 ; Collectif, 1987) – *juif* (Siblot, 1987 ; Wald, 1994 ; Tournier, 2002 [1995]), *arabe* (Chetouani, Tournier, 1992), *arbi(cot)* (Tournier, 1992a), *beur* (Tournier, 1992a ; Boutet, 2016), *indigènes* (Boutet, 2016) – et de manière générale des syntagmes désignant une « extranéisation » souvent liée à l'origine migratoire des personnes ou des groupes (Bonnaïfous, 1991 ; Devriendt, 2012b) – *aventuriers, les Dublins, étranger, exilé, immigrés, émigrés, migrants, sans-papiers* (Calabrese, Veniard éd., à paraître). Certains désignants dits « euphémisants » ou relevant de stratégies de masquage référentiel ont également pu être étudiés (*jeunes* dans Maurer, 1998, et Hailon, 2012). Quant aux approches linguistiques et discursives des rapports

44. Tâche compliquée par leur usage courant dans des discours antiracistes ou non racistes. On sait par exemple que l'UNESCO, dans ses déclarations sur la « question raciale », avait d'abord suggéré d'employer *ethnie* (voir Taguieff, 1992 ; Krieg-Planque, 2005).

45. Tous les mots cités précédemment sont traités par L. Calabrese et M. Veniard éd. (à paraître).

d'oppression ou des identités multiples (« consubstantialité » ou « intersectionnalité »), elles sont encore relativement rares (voir par exemple Arnold, Candea, 2015 ; Devriendt, 2015).

Sur la base des approches précédentes ou de manière complémentaire, on peut enfin s'intéresser aux mécanismes discursifs et argumentatifs caractéristiques de la raci(al)isation⁴⁶. De fait, « [l]a réflexion sur le discours raciste et, à un moindre degré, sur son double, le discours antiraciste, ponctue l'histoire de *Mots* » (Bonnafous *et al.* éd., 1998, p. 87)⁴⁷, où elle s'est notamment développée selon deux axes complémentaires : l'un relevant de la philosophie politique, propre à établir « une sorte de carte notionnelle du racisme et de l'antiracisme » ; l'autre relevant de l'analyse du discours, consacré à l'analyse de corpus variés, et illustrant des notions (« racisation », « recouvrement »), développées et argumentées dans le cadre du premier axe (*ibid.*). Il faut également citer les travaux consacrés à la détection automatique des sites racistes sur internet, qui se donnent pour tâche de recenser les caractéristiques formelles du discours raciste dans toute sa diversité, et en particulier ses stratégies de masquage ou d'implicite (voir Rastier, 2006). De fait, le fonctionnement de l'implicite constitue un objet récurrent dans les travaux existants. Cette catégorie d'analyse est selon nous d'autant plus difficile à manier que les contours de la notion de « race » et des phénomènes de raci(al)isation sont flous ou fluctuants⁴⁸. Le danger serait donc, pour les analystes, d'être pris dans la formation discursive qu'ils ou elles se proposent d'analyser – ce qui nous semble être parfois le cas, en particulier dans la mesure où certains discours scientifiques consacrés à la « question raciale », notamment, ne sont pas dénués de dimension « normative » (voir Dhume, 2010), voire militante, qu'elle soit explicitée ou non (nous y revenons en conclusion)⁴⁹. Réciproquement, « [...] on ne peut sous-estimer les effets de la circulation du langage de la race depuis le champ scientifique vers le sens commun, ni éluder les malentendus que peut provoquer une théorie de la racialisation, de quelque précaution oratoire qu'on croie l'entourer. » (Fassin D., 2010, p. 154). Telles sont notamment les questions que posent, chacune à leur manière, les deux contributions d'analyse sociologique du discours publiées dans le présent dossier.

Toutes deux abordent dans leurs corpus respectifs la notion de « race » (à travers la question du racisme chez Fabrice Dhume et Vanessa Cohen), les mécanismes de raci(al)isation sous-jacents étant envisagés dans leur dimension

46. Cet aspect est particulièrement développé en analyse du discours non francophone dans les travaux de la *Critical Discourse Analysis*. Nous ne pouvons en rendre compte ici.

47. Voir en particulier, parmi les livraisons antérieures de la revue *Mots*, les n° 8, 12, 15, 18, 58.

48. Sur la dimension implicite des discours racistes, voir notamment Fiala, 1985, p. 12.

49. Sur ce point, voir notamment Achard, 1988, p. 78 et suiv., à propos des questions méthodologiques soulevées par la démarche de P.-A. Taguieff (1987), en particulier : « Peut-on étudier le couple dialogique racisme/antiracisme de façon interne ? ». Sur la relation entre position extérieure et « en situation », voir aussi Dhume, 2016, p. 45.

d'essentialisation « culturelle » caractéristique du racisme différentialiste ou « sans race ». De fait, le mot *race* lui-même est faiblement attesté dans le corpus de Yumiko Tahata (voir note 33), qui considère plusieurs entrées lexicales susceptibles d'éclairer les représentations du « Français », et le corpus étudié par F. Dhume et V. Cohen a été constitué, précisément, pour analyser les usages explicites de *racisme(s)* et *raciste(s)* et écarter ceux de *race* ou *racial*. Les deux articles viennent éclairer, dans des corpus non encore explorés sous cet angle, certains aspects importants des processus de raci(al)isation en France, l'un sur trois décennies (Tahata), l'autre sur la décennie contemporaine (Dhume et Cohen). La principale dimension associée à la notion de « race » est commune aux deux analyses publiées, qui concerne les rapports entre « race » et « nation » (ou racisme et nationalisme) entendues comme ethnicités fictives, rapport déjà étudié en histoire et philosophie politique par É. Balibar et I. Wallerstein (1997 [1988]), É. Balibar (2005, 2007), A. Brossat (2012), en sociologie ou histoire sociale par N. Guénif-Souilamas (2000 ; éd., 2006), G. Noiriel (2006, 2007b), C. Delphy (2009), D. Fassin (éd., 2010)⁵⁰. Elle rejoint en de nombreux points les contradictions « républicaines » mentionnées en introduction, souvent pointées dans les analyses de la construction sociopolitique de l'« immigration » comme problème français, en particulier à l'occasion de la séquence « identité nationale » (ré)ouverte par l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidentielle de 2007 (voir par exemple Noiriel, 2007a ; Bouamama, 2011 ; Hajjat, 2012).

Dans « Définir "les Français", une question de race ? Analyse des formes de racisation dans les débats parlementaires sur la nationalité et l'immigration (1981-2012) », Y. Tahata propose une analyse du contenu des débats parlementaires cristallisés sur l'opposition Français/étrangers, principalement du fait de la droite et de l'extrême droite. Ce faisant, l'auteure s'interroge sur la fonction et les modalités de la référence à la « race » dans la construction de cette différenciation. La double évolution des formes de racisation observée – du racisme classique au racisme culturel et civique « sans race », et du racisme basé sur le rapport majoritaire/minoritaire au racisme basé sur l'incompatibilité avec les particularités du dominant – l'amène à interroger la portée des concepts de racisme et surtout de racisation, et leur validité épistémologique. De fait, ses conclusions invitent à problématiser la pertinence de l'utilisation de la catégorie de « race » dans la mesure où ses analyses se rapportent à la construction du mythe de l'« identité nationale » (qu'elle soit xénophobe, comme à l'extrême droite, ou xénophile, comme dans le discours des parlementaires classés à gauche). Elles appellent, de fait, à « une réflexion plus générale sur les diffé-

50. Parmi les travaux en analyse linguistique du discours, on peut citer Ebel, Fiala, 1983 ; Lafont *et al.*, 1983, p. 78 et suiv. ; Achard, 1985 ; Taguieff, 1986 ; Bonnafous, 1991 ; Krieg-Planque, 2003 ; Hailon, 2012 ; Devriendt, 2012a, 2012b.

rentes modalités de la catégorisation altérisante des personnes, et en les croisant avec des concepts tels que l'ethnicité, la nation et le genre »⁵¹.

F. Dhume et V. Cohen (« Dire le racisme, taire la race, faire parler la nation. La représentation du problème du racisme à travers la presse locale ») prennent pour objet les manifestations discursives de l'antiracisme « officiel » dans le journal *La Voix du Nord*. L'article met en lumière le travail narratif opéré par le quotidien pour définir le racisme à l'aune d'un antiracisme moral constitutif de l'imaginaire national. Il montre comment le discours public tend à reformuler la question de la « race » (et sa définition comme rapport social d'oppression) dans une nation idéalisée (avec son présupposé d'unité consensuelle). F. Dhume et V. Cohen en concluent à une dissolution de la matérialité du racisme au profit d'un racisme imaginé, pendant inversé de la « communauté imaginée » qu'est la nation, et ce faisant, à un transfert relatif du racisme dans l'imaginaire national. Selon nous, comme dans la contribution de Y. Tahata, la question de l'utilité épistémologique de la catégorie critique et sociologique de « race » (*la race*, pour F. Dhume et V. Cohen) se trouve ici posée, au vu de l'objet mis au jour : la construction du mythe de la nation imaginée.

Ce qui nous semble ressortir de manière renouvelée des deux contributions publiées rejoint le constat dressé par P. Fiala (1985, p. 15) à propos des travaux pionniers de la sociologue C. Guillaumin : « Si la race est un concept objectivement vide, la notion de racisation en revanche, qui désigne pour C. Guillaumin l'ensemble des mécanismes idéologiques et sémiologiques qui produisent la race, est un instrument indispensable à la compréhension du racisme ». Malgré les problèmes méthodologiques que nous avons évoqués plus haut, la pertinence de tels travaux reste entière.

« Encore le racisme, et toujours l'analyse du discours » : quelques pistes

Le présent dossier nous semble donc inciter à une certaine prudence dans la manipulation des catégories « raciales » – et ce dans la continuité des réflexions développées en SHS pendant la précédente décennie, jusqu'à aujourd'hui. En particulier, il nous semble important de ne pas voir de la « race » partout, et cela implique de définir précisément objets et catégories d'analyse. En revanche, non moins importante nous paraît être la poursuite (ou la reprise) d'un programme d'analyse des discours raci(al)isants quels qu'ils soient (de droite,

51. Pour une réflexion historique et philosophique sur les rapports entre genre, sexualité et « race » (au sens biologique), et leur rôle central dans la formation de la nation française moderne et son entreprise coloniale, voir Dorlin, 2006. Pour une approche générale des rapports entre « sexe » et « race », voir notamment Guillaumin, 1992b ; Delphy, 2009, 2010 – entre « sexe », « race » et « classe », voir Dorlin éd., 2009 ; Falquet *et al.* éd., 2010.

de gauche, racistes, antiracistes, etc.), sans les confondre pour autant, ni homogénéiser leurs fonctionnements respectifs. À cet égard, nous pensons que, si la tendance actuelle, favorisée par l'accès à des bases de données textuelles de plus en plus nombreuses et importantes, est à l'analyse d'« unités non topiques » visant à rendre compte de la circulation des catégories (voir Maingueneau, 2011, p. 92 et suiv.), cette approche conduit trop souvent à confondre des positionnements (ou formations idéologiques) antagonistes (Courtine, 1981) – confusion à mettre en rapport avec la « transvaluation » (Guilhaumou, 2004) et la dépolitisation de la notion-concept de formation discursive évoquée plus haut. Dans ce cadre, manier une notion telle que celle de « raci(al)isation », entendue comme catégorie générique non spécifiquement raciste, implique donc une attention critique redoublée.

Les quelques propositions qui suivent constituent des prolongements ou des compléments de l'état de l'art dressé plus haut en analyse du discours francophone étudiant les matérialités et non les seuls contenus discursifs, que l'objet visé soit la langue ou la société (Boutet, 2017, p. 32). Ce recensement fait en effet apparaître de grandes tendances dans les corpus analysés jusqu'à présent, qu'il s'agisse de types de discours, de locuteurs ou de périodisation. Si la presse écrite, généraliste ou militante (en particulier d'extrême droite) des xx^e-xxi^e siècles semble avoir fait l'objet de la plus grande partie des travaux (voir ici même l'article de F. Dhume et V. Cohen), les discours politiques et institutionnels (à partir du xix^e siècle) sont également bien représentés (voir l'article de Y. Tahata). Les autres types de discours n'ont fait l'objet que d'études ponctuelles : dictionnaires (xix^e siècle) ; essais et littérature dans la base de données Frantext (xvi^e-xx^e siècles) ; commentaires d'internautes sur des sites de presse en ligne, réseaux sociaux et sites internet, en particulier militants (racistes, antiracistes) ; manuels scolaires (xx^e siècle) ; circulaires administratives (xx^e siècle) ; entretiens semi-dirigés (xxi^e siècle). Dans ces discours majoritairement racistes ou racisants, ce sont principalement les phénomènes de racisation de l'Autre, souvent à travers sa nomination, mais non exclusivement, qui ont été étudiés. Si cet objet demeure essentiel dans la perspective d'une analyse du discours critique à visée de transformation sociale, ces constats nous incitent, pour les mêmes raisons, à pointer l'absence relative des discours militants antiracistes contemporains (en particulier inscrits dans le paradigme post- ou décolonial), de même que celle des discours ordinaires de personnes ou de collectifs de personnes se définissant comme racisées⁵². La période contemporaine, qui a vu émerger, notamment depuis les révoltes des banlieues en 2005, de nouvelles formes d'expression de l'antira-

52. Signalons toutefois la tenue encore à venir à l'heure où nous imprimons du colloque « Le phototexte engagé. Du militantisme aux luttes de visibilité », organisé en mai-juin 2018 à l'université Paris 13 (voir <https://pleiade.univ-paris13.fr/events/appel-a-communication-phototexte-engage-militantisme-aux-luttes-de-visibilite/>).

cisme autonome, nous paraît ainsi pouvoir faire l'objet d'études discursives, sans exclure d'autres travaux en lien avec l'histoire de cette autonomie revendiquée (voir par exemple les mouvements des années 1980, en marge de l'antiracisme officiel qui se constitua en grande partie en récupérant les premières « marches » pour l'égalité qui en émanaient⁵³). Les luttes récentes illustrent du reste l'importance de cette histoire dans les discours et pratiques antiracistes contemporains. Ces études nous semblent également susceptibles d'apporter des éléments pour comprendre (voire argumenter sur⁵⁴) les phénomènes discursifs associés à la raci(al)isation d'identification (vs d'assignation). Les deux articles publiés ici nous paraissent en outre appeler d'autres études s'intéressant aux matérialités discursives de la racialisation majoritaire (vs minoritaire), quelle que soit la catégorie identitaire ou l'ethnicité fictive mobilisée dans l'énonciation (« citoyenneté », « modèle républicain », « racines judéo-chrétiennes », « identité nationale », « race blanche », « racisme anti-blanc », « français »⁵⁵, « Français de souche », « souchien », « blanc », etc.).

Dans la même perspective, les polémiques et controverses autour de l'usage de catégories « raciales » (voir notre première section), les débats publics traitant des discriminations racistes, ainsi que les discours politiques et institutionnels (pour interroger, notamment, la notion de racisme d'État ou celle de racisme institutionnel), gagneraient à être davantage étudiés, si l'on veut mettre au jour les contradictions associées aux processus et aux politiques de raci(al)isation – ces contradictions faisant l'objet d'approches essentiellement sociologiques à ce jour (voir toutefois Devriendt, 2012b). De manière plus générale, la circulation des catégories « raciales » dans des pratiques langagières, dans des formations idéologiques hétérogènes, contradictoires ou non, nous semble un champ de recherche toujours d'actualité. Le paradigme morphologique de *race* mériterait à cet égard une attention accrue, comme nous espérons l'avoir montré en évoquant ici ses usages en SHS et dans certains discours militants. Outre le mot *race*, on compte parmi les travaux existants en sociologie, en histoire ou en science politique, une réflexion sur la catégorisation scientifique des individus ou groupes sociaux racisés intéressant directement la question du paradigme désignationnel de la « race » (par exemple, *minorité* chez Ndiaye, 2008, p. 65 et suiv.) : or, à de rares exceptions près évoquées plus haut, leurs usages discursifs et leur circulation dans l'espace public n'ont pas encore fait l'objet d'une attention linguistique. Ces usages sont pourtant régulièrement la cible de critiques émanant des droites, ou dans certains

53. Les travaux d'histoire sociale de l'immigration, académiques et/ou militants, sont en revanche plus nombreux sur la question. Voir notamment Bouamama, 1994 ; Abdallah, 2000, 2012 ; Beaud, Masclat, 2006 ; Hajjat, 2013.

54. Voir notamment les débats contemporains autour de l'antiracisme politique, en particulier du PIR dans Devriendt, Sandré, à paraître.

55. Voir Tournier, 1996.

cas de la gauche radicale, un argument récurrent étant de les associer, pour les condamner, à un sociolecte universitaire (d'origine anglo-saxonne).

Plus largement, l'analyse des circulations de ces catégories entre discours scientifiques et discours militants nous semble à même d'engager des réflexions épistémologiques importantes, et ce dans deux directions liées entre elles. Du point de vue de la recherche en SHS, cette réflexion porterait notamment sur l'usage des catégories extraites du (et reprises au) corpus d'étude, comme dans les cas où elles sont employées sans proposer de retour épistémologique sur ces emplois – ce qui est parfois le cas dans certains écrits scientifiques présentant une forte dimension empathique et/ou militante. Cette question rejoint la seconde direction annoncée : il nous semble en effet que les difficultés liées à l'objet du présent dossier révèlent aussi son inscription dans le champ des réflexions contemporaines (ou moins récentes : voir Achard, 1988, p. 79 ; 1997) menées autour de la posture ou de l'engagement des chercheuses et chercheurs en analyse du discours (voir notamment Maingueneau, Amossy éd., 2012 ; Koren, 2013 ; Paveau, 2013 ; Rabatel, 2016) en particulier lorsqu'ils ou elles travaillent sur des corpus « sensibles », d'un point de vue éthique et/ou politique (voir Paveau, Perea éd., 2012 ; Devriendt éd., 2017). Nous concluons donc provisoirement sur ce point par un aperçu général du continuum « distanciation vs engagement » proposé par Koren (2013, §12) :

Il est [...] possible d'envisager [...] une « neutralité engagée », de s'en tenir à une posture strictement descriptive [...], ou de concilier [...] enjeux politiques et éthiques. On peut également réguler son engagement en fonction de la nature du corpus ou de l'identité de l'auditoire [...] ; on considérera alors que le choix d'un engagement éthique focalisé doit dépendre de l'objet de la recherche et plus particulièrement des conséquences éventuelles des pratiques discursives des acteurs, conséquences dont le chercheur perçoit alors plus clairement la gravité que les acteurs eux-mêmes. Mais quel que soit le positionnement choisi, l'analyste veille inéluctablement à se construire de ses propres mains un carcan théorique et méthodologique. Le chercheur engagé n'est pas différent, sur ce point, de ses pairs : il réunit et active, comme condition de possibilité et de validation du jugement, un arsenal d'outils scientifiques connus de tous et recourt, si nécessaire, comme méthode d'auto-contrôle supplémentaire, à l'interdisciplinarité et à l'exploration minutieuse du contexte socio-historique.

Il nous semble, s'agissant de l'objet du présent dossier et des corpus dont il appelle encore l'analyse, que les travaux à venir gagneront à expliciter systématiquement leur positionnement épistémologique *et* éthico-politique eu égard aux discours analysés et aux catégories d'analyse mobilisées.

Sources et références

Dans la bibliographie générale, nous avons pris le parti de ne pas différencier les sources des références, les textes scientifiques comme les textes militants fournissant à la fois des attestations des mots évoqués dans cette introduction, des définitions de leur signifié et des débats et discussions sur les notions qui leur sont attachées.

- ABDALLAH Mogniss Hamed, 2012, *Rengainez, on arrive ! Chroniques des luttes contre les crimes racistes ou sécuritaires, contre la hagra policière et judiciaire des années 1970 à nos jours*, Paris, Libertalia.
- 2000, *J'y suis, j'y reste ! Les luttes de l'immigration en France depuis les années soixante*, Paris, Reflex.
- ACHARD Pierre, 1997, « L'engagement de l'analyste à l'épreuve d'un événement », *Langage et société*, n° 79, p. 5-38.
- 1988, « Pierre-André Taguieff : La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles », *Langage et société*, n° 46, p. 69-80.
- 1985, « Racisme et démographie », *Langage et société*, n° 34, p. 17-34.
- AMSELLE Jean-Loup, 2011, *L'ethnisation de la France*, Paris, Lignes.
- 2001 [1996], *Vers un multiculturalisme français. L'empire de la coutume*, Paris, Flammarion.
- ARNOLD Aron, CANDEA Maria, 2015, « Comment étudier l'influence des stéréotypes de genre et de race sur la perception de la parole ? », *Langage et société*, n° 152, p. 75-96.
- BADA Sylvia-Lise, 2013, « Disparition du mot "race" de la loi : De l'(in)opportunité de la proposition de loi visant à la suppression du mot "race" de notre législation », *La Revue des Droits de l'Homme*, <https://revdh.wordpress.com/2013/06/07/disparition-mot-race-loi-proposition-assemblee-nationale/> (consulté le 2 novembre 2017).
- BALIBAR Étienne, 2007, « Le retour de la race », *Mouvements. Des idées et des luttes*, n° 50, p. 162-171.
- 2005, « La construction du racisme », *Actuel Marx*, n° 38, p. 11-28.
- 1992, « Le mot *race* n'est pas "de trop" dans la Constitution française », *Mots. Les langages du politique*, n° 33, p. 241-256.
- BALIBAR Étienne, WALLERSTEIN Immanuel, 1997 [1988], *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte.
- BEAUD Stéphane, MASCRET Olivier, 2006, « Des "marcheurs" de 1983 aux "émeutiers" de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 4, p. 809-843.
- BENN MICHAELS Walter, 2009, *La diversité contre l'égalité*, Paris, Raisons d'agir.
- BESSONE Magali, 2013, *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Paris, Vrin.
- BIHR Alain, PFEFFERKORN Roland éd., 2014, *Dictionnaire des inégalités*, Paris, Armand Colin.
- BOGGIO ÉWANJÉ-ÉPÉE Félix, MAGLIANI-BELKACEM Stella éd., 2012, *Race et capitalisme*, Paris, Syllepse.
- BONNAFOUS Simone, 1991, *L'immigration prise aux mots. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Paris, Kimé.

- BONNAFOUS Simone, FIALA Pierre éd., 1999, Argumentations d'extrême droite [numéro thématique], *Mots, Les langages du politique*, n° 58.
- 1992, « Est-ce que dire la *race* en présuppose l'existence ? », *Mots. Les langages du politique*, n° 33, p. 11-22.
- BONNAFOUS Simone, FIALA Pierre, LÉVY Louise, PÉRIÈS Gabriel, TOURNIER Maurice éd., 1998, *Mots. 20 ans d'analyse des discours racistes et d'extrême droite*, Fontenay/Saint-Cloud, École normale supérieure.
- BONNAFOUS Simone, HERSZBERG Bernard, ISRAEL Jean-Jacques éd., 1992, « Sans distinction de... race » [numéro thématique], *Mots. Les langages du politique*, n° 33.
- BONNAFOUS Simone, TAGUIEFF Pierre-André éd., 1989, Racisme et antiracisme. Frontières et recouvrements [numéro thématique], *Mots. Les langages du politique*, n° 18.
- 1986, Droite, nouvelle droite, extrême droite. Discours et idéologie en France et en Italie [numéro thématique], *Mots. Les langages du politique*, n° 12.
- BOUAMAMA Saïd éd., 2012, *Dictionnaire des dominations de sexe, de race, de classe*, Paris, Syllepse.
- 2011, *La manipulation de l'identité nationale. Du bouc émissaire à l'ennemi de l'intérieur*, Paris, Éditions du Cygne.
- 1994, *Dix ans de marche des Beurs. Chronique d'un mouvement avorté*, Paris, Desclée de Brouwer.
- BOUTELDJA Houria, KHIARI Sadri, 2012, *Nous sommes les indigènes de la République*, Paris, Éditions Amsterdam.
- BOUTET Josiane, 2017, « La pensée critique dans la sociolinguistique en France », *Langage et société*, n° 160-161, p. 23-42.
- 2016, *Le pouvoir des mots*, Paris, La Dispute.
- 1994, *Construire le sens*, Paris, Peter Lang.
- 1982, « Matériaux pour une sémantique sociale », *Modèles linguistiques*, tome n° IV, fasc. 1, p. 7-37.
- 1980, « Quelques courants dans l'approche sociale du langage », *Langage et société*, n° 12, p. 33-70.
- BRÈS Jacques, 1993, *Récit oral et production d'identité sociale*, Montpellier, Groupe de recherche en linguistique praxématique.
- BROSSAT Alain, 2012, *Autochtone imaginaire, étranger imaginé. Retours sur la xénophobie ambiante*, Bruxelles, Éditions du Souffle.
- CALABRESE Laura, 2015, « Reformulation et non-reformulation du mot *islamophobie*. Une analyse des dynamiques de la nomination dans les commentaires des lecteurs », *Langue française*, n° 188, p. 91-104.
- CALABRESE Laura, ROSIER Laurence éd., 2009, Ethnotypes et sociotypes : normes, discours, cultures [numéro thématique], *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, n° 1.1.
- CALABRESE Laura, VENIARD Marie, à paraître, « Diversité », dans *Les mots de la migration*, L. Calabrese et M. Veniard éd., Louvain-la-Neuve, Academia.
- CALABRESE Laura, VENIARD Marie éd., à paraître, *Les mots de la migration*, Louvain-la-Neuve, Academia.
- CANUT Cécile éd., 2011, L'exemple des Roms, les Roms pour l'exemple [numéro thématique], *Lignes*, n° 34.
- CASTEL Robert, 2007, *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, Paris, Seuil.
- CERVILLE Maxime, 2012, « La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation », *Cahiers du Genre*, n° 53, p. 37-54.

- CHARAUDEAU Patrick, 2017, *Le débat public entre controverse et polémique : enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*, Limoges, Lambert-Lucas.
- CHETOUANI Lamria, TOURNIER Maurice, 1992, « Présentation », *Mots. Les langages du politique*, n° 30, p. 3-4.
- CLERVAL Anne, 2014, « Rapports sociaux de race et racialisation de la ville », *Espaces et sociétés*, n° 156-157, p. 249-256.
- COLLECTIF, 1987, Comment nommer ? Barbares - Berbères. Islam. Arbre de la liberté. Economia. Les juifs de Cagayous. Sig(is)mund [numéro thématique], *Mots. Les langages du politique*, n° 15.
- COURTINE Jean-Jacques, 1981, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, n° 62, p. 9-128.
- DE RUDDER Véronique, POIRET Christian, VOURC'H François, 2000, *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF.
- DELESALLE Simone, VALENSI Lucette, 1972, « Le mot "nègre" dans les dictionnaires français d'Ancien Régime : histoire et lexicographie », *Langue française*, n° 15, p. 79-104.
- DELPHY Christine, 2010, *Un universalisme si particulier. Féminisme et exception française (1980-2010)*, Paris, Syllepse.
- 2009, *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?*, Paris, La fabrique éditions.
- DEVRIENDT Émilie éd., 2017, Dire les conflits de normes : discours et enjeux critiques [numéro thématique], *Langage et société*, n° 159.
- 2015, « Catégorisation et topiques émotionnelles : les oppressions multiples de Nafissatou Diallo vues par la Toile africaine francophone », dans *Comment les médias parlent des émotions. L'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, M. Monte, A. Rabatel et M. Soares Rodrigues éd., Limoges, Lambert-Lucas, p. 161-176.
- 2012a, « "Diversité" et consensus dans le discours social sur l'"identité nationale". Analyse dans la presse quotidienne française (2007-2010) », *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, n° 3.1, p. 159-174.
- 2012b, « Désignation des "minorités" et assignation identitaire dans le discours de la presse française (2007-2010) : étude de [Dét. N d'origine X] », dans *Actes du 3^e congrès mondial de linguistique française, Lyon, 4-7 juillet 2012*, SHS Web of Conferences 1, p. 527-543. DOI : <http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20120100270> (consulté le 2 novembre 2017).
- DEVRIENDT Émilie, SANDRÉ Marion, à paraître, « Racisme, antiracisme et gauche radicale : enjeux d'un contre-discours polémique », dans *Political Discourse and the Extremes in the Romance Speaking Countries: Linguistics and Social Sciences Perspectives*, Stockholm, Stockholm University Press.
- DHUME Fabrice, 2016, « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique », *Migrations Société*, n° 163, p. 33-46.
- 2010, « De la race comme un problème. Les sciences sociales et l'idée de nature », *Raison présente*, n° 174, p. 53-65, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01421985/document> (consulté le 2 novembre 2017).
- DORLIN Elsa éd., 2009, *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF.
- 2009, « Introduction. Vers une épistémologie des résistances », dans *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*, E. Dorlin éd., Paris, PUF, p. 5-18.
- 2006, *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*,

- Paris, La Découverte.
- DUFOUR Françoise, ROSIER Laurence, 2012, « Introduction. Héritages et reconfigurations conceptuelles de l'analyse du discours "à la française" : perte ou profit ? », *Langage et société*, n° 140, p. 5-13.
- DUNEZAT Xavier, GOURDEAU Camille, 2016, « Le racisme institutionnel : un concept polyphonique », *Migrations Société*, n° 163, p. 15-32.
- EBEL Marianne, FIALA Pierre, 1983, *Sous le consensus, la xénophobie : paroles, arguments, contextes, 1961-1981*, Lausanne, Institut de science politique.
- FALQUET Jules, HIRATA Helena, KERGOAT Danièle, LABARI Brahim, SOW Fatou, LE FEUVRE Nicky éd., 2010, *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Sciences Po.
- FASSIN Didier éd., 2010, *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte.
- 2010, « Ni race ni racisme. Ce que racialiser veut dire », dans *Les nouvelles frontières de la société française*, D. Fassin éd., Paris, La Découverte, p. 147-172.
- FASSIN Éric, 2015, « Manuel Valls et les Roms : l'impossible procès », *Le Monde.fr*, http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/10/08/manuel-valls-et-les-roms-l-impossible-proces_4785623_3232.html (consulté le 2 novembre 2017).
- 2010, « Statistiques raciales ou racistes ? Histoire et actualité d'une controverse française », dans *Les nouvelles frontières de la société française*, D. Fassin éd., Paris, La Découverte, p. 427-451.
- FASSIN Éric, FASSIN Didier éd., 2006, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte.
- FIALA Pierre, 1985, « Encore le racisme, et toujours l'analyse du discours », *Langage et société*, n° 34, p. 9-16.
- FOUCAULT Michel, 1997, *Il faut défendre la société*, Paris, Gallimard/Seuil.
- GROSSI Élodie, POIRET Christian, 2016, « Du social au biologique : les habits neufs de la "race" ? Entretien avec Magali Bessone et Claude-Olivier Doron », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. n° 32, n° 3-4, p. 249-270.
- GUÉNIF-SOUILAMAS Nacira éd., 2006, *La République mise à nu par son immigration*, Paris, La fabrique éditions.
- 2000, *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Paris, Grasset.
- GUILHAUMOU Jacques, 2004, « Où va l'analyse de discours ? Autour de la notion de formation discursive », *Texte !*, http://www.revue-texto.net/Inedits/Guilhaumou_AD.html (consulté le 2 novembre 2017).
- GUILLAUMIN Colette, 1992a, « Usages théoriques et usages banals du terme *race* », *Mots. Les langages du politique*, n° 33, p. 59-65.
- 1992b, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes.
- 1992c, « Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste », *Sociologie et sociétés*, n° 242, p. 13-23.
- 1984, « Immigrations sauvages », *Mots. Les langages du politique*, n° 8, p. 43-51.
- 1981, « "Je sais bien mais quand même" ou les avatars de la notion "race" », *Le genre humain*, n° 1, p. 55-65.
- 1972, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris-La Haye, Mouton.
- HAILON Fred, 2012, « Portée idéologique de l'hétérogène : la figure de l'immigré dans la presse française », *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, n° 3.1, p. 67-84.
- HAILON Fred, RICHARD Arnaud, SANDRÉ Marion éd., 2012, *Le discours politique identi-*

- taire [numéro thématique], *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, n° 3.1.
- HAIJAT Abdellali, 2013, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, Éditions Amsterdam.
- 2012, *Les frontières de l'« identité nationale ». L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte.
- HAIJAT Abdellali, MOHAMMED Marwan, 2013, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte.
- KHIARI Sadri, 2009, *La contre-révolution coloniale en France. De de Gaulle à Sarkozy*, Paris, La fabrique éditions.
- KOREN Roselyne, 2013, « Introduction », *Argumentation et analyse du discours*, n° 11, <http://aad.revues.org/1571> (consulté le 2 novembre 2017).
- KRIEG Alice, 2002, « L'adjectif ethnique entre langue et discours. Ambiguïté relationnelle et sous-détermination énonciative des adjectifs dénominaux », *RSP. Revue de sémantique et pragmatique*, n° 11, p. 103-121.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- 2005, « Le mot “ethnie” : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme “ethnie” dans l'univers discursif français », *Cahiers de lexicologie*, n° 87, p. 141-161.
- 2003, « Purification ethnique ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions.
- LAFONT Robert, GARDES-MADRAY Françoise, SIBLOT Paul, 1983, *Pratiques praxématiques : introduction à une analyse matérialiste du sens [numéro spécial], Cahiers de linguistique sociale*, n° 6.
- LEBOURG Nicolas, 2017, « L'“identité” est-elle la version lisse du mot “race” ? Ou comment l'extrême droite a mené la bataille du langage », *Slate.fr*, <http://www.slate.fr/story/149658/version-lisse-mot-race-extreme-droite> (consulté le 2 novembre 2017).
- LECOLLE Michelle, 2008, « Identité/altérité et noms collectifs humains. Le cas de *communauté* », *Questions de communication*, n° 13, p. 323-342.
- 2007, « Enjeux argumentatifs de la nomination : le cas du nom collectif *communauté* dans les discours publics contemporains », dans *Argumentation, manipulation, persuasion*, C. Boix éd., Paris, L'Harmattan, p. 227-247.
- LOCHAK Danièle, 1992, « La *race* : une catégorie juridique ? », *Mots. Les langages du politique*, n° 33, p. 291-303.
- MAINGUENEAU Dominique, 2011, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours », *Langage et société*, n° 135, p. 87-99.
- MAINGUENEAU Dominique, AMOSSY Ruth éd., 2012, *L'analyse du discours entre critique et argumentation [numéro thématique]*, *Argumentation et analyse du discours*, n° 9.
- MALDIDIER Didier, 1990, « (Re)lire Michel Pêcheux aujourd'hui », dans *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux*, D. Maldidier éd., Paris, Éditions des Cendres, p. 7-91.
- MAURER Bruno, 1998, « Qui sont les “jeunes” ? L'utilisation du dialogisme dans *Présent* », dans *L'Autre en discours*, J. Brès, R. Delamotte-Legrand et F. Madray-Lesigne éd., Montpellier, Université Paul Valéry, p. 127-141.
- MOUSSA Sarga éd., 2003, *L'idée de « race » dans les sciences humaines et la littérature (xviii^e et xix^e siècles)*, Paris, L'Harmattan.
- NDIAYE Pap, 2008, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Gallimard.
- NOIRIEL Gérard, 2007a, *À quoi sert l'« identité nationale » ?*, Marseille, Agone.
- 2007b, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (xix^e-xx^e siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard.

- 2006, « “Color blindness” et construction des identités dans l’espace public français », dans *De la question sociale à la question raciale ?*, D. Fassin et É. Fassin éd., Paris, La Découverte, p. 166-182.
- PAVEAU Marie-Anne, 2013, *Langage et morale. Une éthique des vertus discursives*, Limoges, Lambert-Lucas.
- PAVEAU Marie-Anne, PEREA François éd., 2012, Corpus sensibles [numéro thématique], *Cahiers de praxématique*, n° 59.
- PETIT-JOUVET Laurence, MESTRE Claire, MORO Marie Rose, 2012, « Reconnaître les discriminations pour les combattre. Entretien avec Pap Ndiaye », *L’Autre. Cliniques, cultures et sociétés*, vol. 13, n° 2, p. 134-142.
- PICOT Pauline, 2016, « Quelques usages militants du concept de racisme institutionnel : le discours antiraciste postcolonial (France, 2005-2015) », *Migrations Société*, n° 163, p. 47-60.
- RABATEL Alain, 2016, « Analyse de discours et inégalité sociales : de l’empathie pour les invisibles à l’engagement pour le commun », *Revista de Estudos da Linguagem*, vol. 24, n° 3, p. 757-788.
- RASTIER François, 2006, « Sémiotique des sites racistes », *Mots. Les langages du politique*, n° 80, p. 73-85.
- REBÉRIOUX Madeleine, 1992, « Le mot *race* au tournant du siècle », *Mots. Les langages du politique*, n° 33, p. 53-58.
- RÉMI-GIRAUD Sylvianne, 2006, « Relation partie-tout et relation taxinomique : le mot *race* est-il dans l’impasse ? », dans *La relation partie-tout*, G. Kleiber, C. Schnedecker et A. Theissen éd., Louvain-Paris-Dudley, Peeters, p. 137-151.
- 2003, « Le mot *race* dans les dictionnaires français du XIX^e siècle », dans *L’idée de « race » dans les sciences humaines et la littérature (XVIII^e et XIX^e siècles)*, S. Moussa éd., Paris, L’Harmattan, p. 205-221.
- RICHARD Arnaud, 2009, *Les discours sportifs en proie aux nationalismes et à l’ethnisation*, thèse de doctorat, sous la direction de C. Kramsch et P. Siblot, Montpellier, Université Paul Valéry.
- SABBAGH Daniel, 2010, « Les ravages de la pensée moniste : à propos de *La Diversité contre l’égalité* de Walter Benn Michaels, Raisons d’agir, 2009 », *Mouvements. Des idées et des luttes*, n° 61, p. 172-180.
- SAFI Mirna, 2013, *Les inégalités ethno-raciales*, Paris, La Découverte.
- SANDRÉ Marion, RICHARD Arnaud, HAILON Fred éd., à paraître, Le discours politique identitaire face aux migrations [numéro thématique], *Studii de lingvistica*, n° 8.
- SAYAD Abdelmalek, 1994, « Le mode de génération des générations “immigrées” », *L’Homme et la société*, n° 111-112, p. 155-174.
- SCRINZI Francesca, 2008, « Quelques notions pour penser l’articulation des rapports sociaux de “race”, de classe et de sexe », *Les Cahiers du CEDREF*, n° 16, p. 81-99.
- SEIDEL Gill éd., 1984, *L’Autre, l’Étranger, présence et exclusion dans le discours* [numéro thématique], *Mots. Les langages du politique*, n° 8.
- SIBLOT Paul, 1987, « “Cagayous antijuif”. Un discours colonial en proie à la racisation », *Mots. Les langages du politique*, n° 15, p. 59-75.
- SIDI MOUSSA Nedjib, 2017, *La fabrique du musulman : essai sur la professionnalisation et la racialisation de la question sociale*, Paris, Libertalia.
- TAGUIEFF Pierre-André, 2015, *Une France antijuive ? Regards sur la nouvelle configuration judéophobe*, Paris, CNRS Éditions.
- éd., 2013, *Dictionnaire historique et critique du racisme*, Paris, PUF.

- 1992, « Du racisme au mot “race” : comment les éliminer ? Sur les premiers débats et les premières Déclarations de l’Unesco (1949-1951) concernant la “race” et le racisme », *Mots. Les langages du politique*, n° 33, p. 215-239.
- 1987, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte.
- 1986, « L’identité nationale saisie par les logiques de racisation. Aspects, figures et problèmes du racisme différentialiste », *Mots. Les langages du politique*, n° 12, p. 91-128.
- TEYSSEIRE Daniel, 1992, « De l’usage historico-politique de *race* entre 1680 et 1820 et de sa transformation », *Mots. Les langages du politique*, n° 33, p. 43-52.
- TOURNIER Maurice, 2002 [1995], « Naissance du vocabulaire *fasciste* en France (1914-1945) », dans *Des mots en politique. Propos d’étymologie sociale*, t. II, Lyon, ENS Éditions, p. 109-131.
- 1996, « Français à l’extrême-droite, un mot habité », dans *Les mots de la nation*, S. Rémi-Giraud et P. Rétat éd., Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 65-81.
- 1992a, « De quelques avatars d’arabe en langue française », *Mots. Les langages du politique*, n° 30, p. 110-114.
- 1992b, « “Race”, un mot qui a perdu la raison », *Mots. Les langages du politique*, n° 32, p. 105-107.
- 1984, « Les jaunes : un mot-fantasma à la fin du 19^e siècle », *Mots. Les langages du politique*, n° 8, p. 125-146.
- WALD Paul, 1994, « Juifs et Hongrois. Constitution discursive des catégories sociales dans un corpus de courrier des lecteurs (Budapest, 1990) », *Sociétés contemporaines*, n° 18-19, p. 101-119.